

## Projet photovoltaïque – Note de synthèse

La Fédération Française de Tir a reçu une Manifestation d'Intérêt Spontanée (M.I.S.) d'un prestataire (CVE) pour l'installation d'un ensemble de panneaux photovoltaïques au Centre National de Tir Sportif de Châteauroux-Déols. Cette note est destinée à vous présenter succinctement les aspects réglementaires, environnementaux et financiers associés à ce type de centrale productrice d'énergie solaire.

### Réglementation

- Loi APER : obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur la moitié des parkings extérieurs lorsqu'ils dépassent 1 500 m<sup>2</sup>
- Loi ÉLAN - Décret tertiaire : objectif de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030
- Sanctions : amendes de 20 à 40 k€ en cas de non-conformité à la loi APER

### CVE

- CVE est un producteur d'énergies renouvelables indépendant avec 480 collaborateurs
- Chiffre d'affaires 2024 : 91 M€ et 1,1 M€ investis dans les actifs
- Engagement concernant la durabilité et l'éthique dans les partenariats

### Enjeux

- Économiques : sécurisation des factures d'électricité et diversification des revenus
- Environnementaux : production d'énergie verte et réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- Sociétaux : amélioration du confort des collaborateurs et conformité réglementaire

### Projet de centrales photovoltaïques

- Centrale d'ombrières en injection
- Centrale d'ombrières en autoconsommation

### Développement et exploitation

- Durée totale du projet : 30 ans, dont 2 à 3 ans pour la mise en œuvre (développement et installation)
- Étapes clés : publication d'une manifestation d'intérêt spontanée, signature du contrat, autorisations administratives et mise en service.

Publication sur le site BOAMP :

<https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:%2225-69870%22>